

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 AVRIL 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

**Composition de la
commission de contrôle
des comptes des
délégués de service
public**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 14 avril 2014
par voie d'affichage
notifié et
transmis en sous-préfecture
le 14 avril 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 10 avril à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 avril deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur BATTISTELLI, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame AGUINET, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame VENOT, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LÉVÊQUE, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

Secrétaire de séance :

Monsieur PRIOUX

N° DE DOSSIER : 14 C 03e

OBJET : COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES COMPTES DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne au Conseil Municipal la possibilité d'organiser son travail en commissions en fonction des dispositions législatives ou réglementaires.

L'article R. 2222-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les comptes des délégataires de service public doivent être examinés par une commission de contrôle des comptes des délégataires de service public dont la composition est fixée par le Conseil Municipal.

A défaut de pouvoir désigner la Commission Consultative des Services Publics Locaux (C.C.S.P.L.) comme la commission chargée de ce contrôle des comptes mais afin de garder une cohérence et de profiter des compétences acquises par les membres de la C.C.S.P.L., il est proposé au Conseil Municipal de nommer au sein de la Commission de Contrôle des Comptes des Délégués de Service Public, les personnes qui viennent d'être élues au sein de la C.C.S.P.L.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, sont candidats :

Le Maire, Président de droit,

Pour les représentants du Conseil Municipal :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Monsieur PÉRICARD, Madame CLECH, Monsieur JOLY, Monsieur MIGEON, Monsieur LEGUAY, Madame DUMONT, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur ROUXEL

Une seule liste étant présentée, Monsieur le Maire procède au vote à main levée.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir constaté qu'une seule liste se présente à l'élection des représentants au sein de la Commission de Contrôle des Comptes des Délégués de Service Public,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ÉLIT :

Le Maire, Président de droit,

Pour les représentants du Conseil Municipal :

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Monsieur PÉRICARD, Madame CLECH, Monsieur JOLY, Monsieur MIGEON, Monsieur LEGUAY, Madame DUMONT, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur ROUXEL

ADOpte la liste des membres composant la Commission de Contrôle des Comptes des Délégués de Service Public à l'exception de Madame ROULY, remplacée par Monsieur ROUXEL.

Le Maire, Président de droit,

Au titre des associations :

- Saint-Germain Entreprises : Madame Béatrice BRUNEAU-LATOUCHE
- Les Ateliers de l'Environnement et de la Démocratie : Monsieur Pierre JOMIER
- Union Départementale des Associations Familiales : Madame Martine CHAVAGNY

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY
Maire de Saint-Germain-en-Laye